Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260610-83_2026_6_10_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 10 juin 2026

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

Le 10 juin 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 4 juin 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (31) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, COLLET Marie-Noëlle, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, DONNE Jean-Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUILLE Daniel, ROUXEL Anne-Marie, SAGORY Kevin, Schmittag Emmanuelle, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) : CHEVALIER Pascal ayant donné pouvoir à HINGANT Arlette, COLLET Patrice ayant donné pouvoir à QUERE Mélanie, MOY Jean-Yves ayant donné pouvoir à SAGORY Kévin, POULAILLON Martine ayant donné pouvoir à DIELH Cathy.

N° délibération

83-2026 6 10

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Monsieur André Chérel est désigné secrétaire de séance.

Objet : Chaufferie bois St Jacut du Mené

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	31
Pouvoirs	4
Pour	35
Contre	
Abstention	

OBJET : Chaufferie bois St Jacut du Mené

Dans le cadre du maintien en condition de la chaufferie bois de St Jacut du Mené, il y a lieu de procéder à quelques remises à niveau afin de garantir la pérennité fonctionnelle de l'installation.

A ce titre notre prestataire en exploitation et maintenance de nos installations de chauffage propose au titre du P3 (Grosses réparations) les interventions suivantes :

1) Remplacement de la vis de transfert et de la vis de désilage pour un montant global de 12316.00 € HT (section investissement du budget annexe chaufferie)
2) Regarnissage du réfractaire du corps de chauffe pour un montant global de 8952.00 € HT (section investissement du budget annexe chaufferie).

Ces interventions sont à réaliser avant la prochaine saison de chauffage. Ces éléments ont déjà été l'objet de réparations et leur remplacement s'avère indispensable afin d'éviter une immobilisation de la chaudière bois qui aurait pour conséquence d'impacter la consommation de fioul via la chaudière de secours.

Considérant les éléments précités, Il est proposé au Conseil Municipal décide de :

- Retenir les offres de l'entreprise Hervé Thermique, pour un montant cumulé de 21 268.00 € HT ;
- Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme

Le Mené, le 12 juin 2026

Gérard DABOUDET
Maire

André Chérel
Secrétaire de séance

Délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 15-06-26
- et de sa publication le 12-06-26